



Louspoir

CONTRAT D'ADOPTION

L'association Louspoir reste et restera le garant du bien-être de l'animal que vous adoptez.
Tout changement de situation devra lui être communiqué.

Je soussignée Mme Pennucci Sandra agissant en qualité de Présidente de l'Association Louspoir dont le siège social se situe au 3207 Route de Saint-Blaise 06670 Levens – 06.59.38.46.32 – louspoir@gmail.com

Certifie avoir cédé le :/...../.....

À Mr/MME :

Demeurant au:

.....

Téléphone :

.....

Adresse email :

Carte d'identité ou Passeport :

.....

L'animal suivant :

Chien

Chat

Autre (Précisez) :

NOM :

Date de naissance :

Sexe :

Mâle

Femelle

Numéro de Puce électronique :

.....



En adoptant cet animal nommé : je m'engage
à :

Article I : Ne pas le faire reproduire, le stériliser à 6 mois, et fournir une attestation/ certificat du vétérinaire à l'association Louspoir.

Article II : Lui fournir une bonne alimentation, adaptée à ses besoins (pas de nourriture de supermarché).

Article III : Lui fournir un environnement de vie adapté et agréable (pas de niche extérieure, pas de chenil)
L'animal doit dormir à l'intérieur.

Article IV : Ne jamais lui infliger de mauvais traitement et lui fournir tous les soins nécessaires à sa bonne santé et à son bien être comme mentionné dans le code rural L 214-1. L'adoptant s'engage à subvenir aux besoins financiers, alimentaires et émotionnels de l'animal.

Article V : En cas de problème prévenir l'association.

Article VI : En cas de situation difficile, vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour améliorer la situation. Avant d'envisager l'abandon de l'animal, l'adoptant devra avoir averti l'association, recherché et mis en œuvre des solutions (par ex : éducateur canin, comportementaliste, garde alternative, etc..).

Article VII : En cas de situation particulière nécessitant le remplacement de l'animal, l'association devra en être avertie et l'adoptant devra garder l'animal jusqu'à ce qu'une solution d'accueil soit trouvée par l'association. Aucun remboursement des frais d'adoption sera accordé. Tous les documents concernant l'animal devront être rendus à l'association. Au cas où l'animal serait déjà pucé au nom de l'adoptant, celui-ci devra effectuer les démarches de changement de propriétaire au nom de LOUSPOIR dans les 24H.

Article VIII : En cas de changement de domicile, l'association Louspoir doit être prévenue.

Article IX : Accepter de recevoir d'éventuelles visites de membres de l'association. Celles-ci seront planifiées en amont.

Article X : Ne pas céder ou vendre l'animal sans l'avis conforme de l'association.

Article XI : Le chien ne servira pas comme chien de garde, il ne sera pas utilisé comme chien de défense.

Article XII : Le chien recevra une éducation adaptée, sans violence (type éducation positive), lui permettant de devenir un chien équilibré et sociable.

Article XIII : L'adoptant s'engage à fournir une activité, dépense physique et mentale adaptée répondant aux besoins du type de chien qu'il adopte.

Article XIV : L'adoptant s'engage à fournir des nouvelles de l'animal à chaque demande de l'association.

Article XV : L'adoptant s'engage à ne pas enfreindre les législations de protection animale sous peine de poursuites judiciaires.

Pour les chiens catégorisés, une assurance spécifique est exigée par la loi ainsi qu'un permis de détention délivré par la mairie du lieu de résidence.

En cas de non-respect d'un ou des articles ci-dessus, l'association LOUSPOIR est en droit d'entreprendre des poursuites judiciaires et de saisir l'animal.

L'association Louspoir s'engage à remettre à l'adoptant :

Carte de vaccination ou tout autre document attestant de l'identification du chien

Le contrat d'adoption (tenant lieu de facture).



L'association Louspoir demande un chèque de caution d'un montant de 100 euros qui vous sera restitué ou détruit, après que la présidente ait reçu le document ICAD mis à jour par votre vétérinaire ou le vétérinaire partenaire de l'association dans un délai d'une semaine maximum. A défaut le chèque sera encaissé.

Chèque n° :

.....

Banque :

.....

IMPORTANT :

Vous trouverez en Annexe 1 de ce contrat une attestation vous permettant d'identifier le chien auprès de votre vétérinaire AU NOM DE L'ASSOCIATION LOUSPOIR. Cette démarche est essentielle avant l'identification à votre nom pour rester dans le système réglementaire.

Nous vous rappelons que les animaux viennent de l'île Maurice qui est un pays étranger avec des règles sanitaires spécifiques. Les animaux entrent sur le territoire français en étant affiliés à l'association Louspoir, ils doivent être enregistrés auprès de l'ICAD à ce même nom.

Par la suite, l'association s'engage à régulariser le transfert d'identité auprès du fichier national d'identification (ICAD), une fois que le dossier administratif sera clôt et que les frais d'adoption seront réglés dans la totalité.

La présente cession est notamment régie par les articles L213-1 à L213-5 et R 213_2 du code rural relatif aux vices rédhibitoires dans les ventes et échange d'animaux domestiques.

Le vétérinaire de l'association est cabinet vétérinaire :

Docteur : DR BESOMBES Cécile

Le vétérinaire de l'adoptant est :

Les frais d'adoption s'élèvent à : 470 €, comprenant l'identification, le primo vaccin, le déparasitage interne et externe et les frais de rapatriement.

Remise de Chèque :

Num :

.....

Banque :

.....

Remis espèce : €

Virement bancaire : €

Vous avez choisi d'adopter un de nos protégés, nous vous remercions pour lui.

Fait en double exemplaire, à

Le,/...../.....

Mme PENNUCCI Sandra :
Présidente de l'association

Signature de la famille adoptante :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

ENNUCCI (Présidente de LOUSPOIR)
17 Route de Saint Blaise 06670 Levens



ANNEXE 1

Je soussignée Sandra Pennucci, présidente de l'association Louspoir :

- Détenteur légale du chien
- Identifié par puce électronique

Certifie que Mr/Mme peut vous présenter au nom de l'association Louspoir, cet animal, afin de mettre à jour les certificats d'importations auprès de l'ICAD, en veillant bien à ce que le propriétaire reste à ce jour l'association Louspoir.

Le certificat sanitaire original restant à la propriété de l'association, un fichier PDF est envoyé à l'adoptant afin que vous puissiez en prendre connaissance et remplir l'ICAD de manière autonome.

L'association s'engage par la suite à régulariser le transfert d'identité de l'adoptant auprès de l'ICAD comme stipulé dans le contrat d'adoption.

Veillez considérer mes salutations les plus sincères,

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous serait susceptible de connaître au 0659384632.

Cordialement

Mme PENNUCCI Sandra
Présidente de l'association Louspoir